

**JUSTICE**  
F.S.U.

ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

LA FSU JUSTICE S'ENGAGE À PORTER AVEC  
DÉTERMINATION CES REVENDEICATIONS POUR QUE CE  
MANDAT 2018-2022 SOIT CELUI D'UNE VÉRITABLE  
AMÉLIORATION GÉNÉRALE DES CONDITIONS DE TRAVAIL !



**FAITES-LE CHOIX DE VOTER POUR LA  
FSU JUSTICE !**

**CECI N'EST PAS UN BULLETIN DE VOTE !**

Ce vote s'effectue par **correspondance** ou directement à l'**urne** dans les bureaux de vote où vous êtes inscrit-es pour le scrutin CTM.  
Les documents permettant de connaître votre bureau de vote seront affichés dans les services au plus tard le 6 novembre 2018.  
Votre **Bulletin de vote doit comporter ni rature, ni surcharge.**



54, rue de l'Arbre Sec  
75001 Paris  
Tél : 01.42.60.11.49  
Fax : 01.40.20.91.62  
Mél : snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



12-14 rue Charles Fourier  
75013 Paris  
Tél : 07.69.17.78.42  
Tél : 07.86.26.55.86  
Mél : snepap@free.fr

**JEUDI  
6  
DECEMBRE  
2018**

# Elections Professionnelles

## Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Ministériel (CHSCTM)

Scrutin n°900



Syndicat National des  
Personnels de l'Éducation  
et du Social  
Protection Judiciaire  
de la Jeunesse

**JUSTICE**  
F.S.U.

ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN



Syndicat National de  
l'Ensemble des Personnels  
de l'Administration Pénitentiaire

Le 6 décembre 2018, vous allez élire vos représentant.es au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Ministériel (CHSCTM) qui concerne l'ensemble des personnels du Ministère de la Justice. Les délégué.es au sein des CHSCT départementaux seront désigné.es en fonction des résultats obtenus, par les différentes listes présentées au CHSCTM, dépouillées par département.

**Les CHSCT ont pour mission à l'égard des personnels :**

- De contribuer à la protection de la santé physique, mentale et de la sécurité, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail
- De veiller à l'observation des prescriptions sur l'hygiène et la sécurité par des visites sur site
- De contribuer à la prévention des risques professionnels, du harcèlement moral et sexuel, à l'analyse des causes des accidents du travail ou des maladies professionnelles par le biais d'enquêtes

**Ils sont également compétents sur les questions relatives :**

- A l'organisation et aux méthodes du travail: rythmes, pénibilité, durée, horaires, choix des équipements, projets de construction et d'entretien des bâtiments
- Aux mesures d'aménagement des postes de travail en particulier pour les femmes enceintes
- Aux mesures prises pour faciliter l'adaptation des postes de travail aux travailleurs handicapés

La Fédération Syndicale Unitaire (FSU) au ministère de la Justice est représentée par 2 syndicats composant la branche FSU-Justice : **le SNPES-PJJ et le SNEPAP.**

Au plan national, **la FSU** constitue la deuxième organisation syndicale dans la Fonction Publique d'État. Elle **lutte** au quotidien **pour la défense** et le développement **des services publics**, garants de la solidarité nationale et de l'accès pour toutes et tous aux droits à l'éducation, la santé, la culture, la protection sociale, la justice...

**La FSU-Justice** est pleinement engagée et porte des revendications dans les réunions liées à la souffrance au travail dans le cadre du Comité Technique Ministériel. Elle joue également un rôle majeur dans les observatoires sur les relations sociales et les conditions de travail pour la prise en compte de la réalité du travail dans les directions du Ministère de la Justice. Ces espaces de dialogue social permettent à nos représentant.es de prévenir les effets négatifs des risques psychosociaux et d'améliorer l'organisation du travail.



À travail égal, une fonctionnaire touche 13,3 % de salaire en moins qu'un fonctionnaire. Et si on arrêtait ça ?

## ACTION SOCIALE

La **FSU-Justice** est pleinement investie dans l'action sociale via ses représentant.es du personnel. En périphérie du travail des CHSCTD, nous sommes persuadé.es qu'elle est vecteur de lien social, moteur incontournable dans la prévention des risques psychosociaux.

La FSU Justice revendique pour tous les personnels du ministère de la Justice une équité de traitement et une action sociale de qualité. Ainsi, nous luttons :

- Pour une augmentation de l'assiette des agents pouvant bénéficier des **aides au logement**. Nous avons défendu et porté l'augmentation du budget afin de donner accès à ces dispositifs au plus grand nombre, en particulier dans les zones tendues (IDF-PACA-LYON)

- Pour une participation accrue de l'Administration en faveur de la « **petite enfance** », nous avons obtenu l'augmentation du ticket CESU Horaires Atypiques à 200 euros et nous poursuivons nos efforts en réclamant une augmentation supplémentaire. Le CESU Périscolaire a été généralisé et nous militons pour un rehaussement du plafond de ressources afin qu'un plus grand nombre en soient bénéficiaires. L'offre de places en crèches a été considérablement augmenté sur l'Île-de-France pour la période 2017-2018 et nous insistons à présent pour que cette prestation soit étendue en province

- La validation de l'extension des offres vacances de la **Fondation d'Aguesseau** ainsi que l'élaboration de grilles tarifaires plus attractives

- Pour une **restauration** collective pour tous et toutes, en particulier sur les petites structures (antennes SPIP et PJJ). Dans l'attente de réponses concrètes, nous continuons à porter l'instauration des chèques-déjeuner afin de garantir une égalité de traitement entre tous les agents.

## MÉDECINE DU TRAVAIL

La **FSU-Justice** revendique:

- **Une reconnaissance étendue des maladies professionnelles. Une véritable médecine du travail au Ministère de la Justice** : pour qu'elle soit au service de la prévention des risques professionnels, il faut un plan de recrutement de médecins, d'infirmiers, de psychologues et de personnels paramédicaux. Les visites médicales annuelles obligatoires ainsi que les visites ponctuelles demandées par les agents doivent pouvoir être assurées pour tous les personnels du Ministère

- **Une prise en compte scrupuleuse des recommandations des médecins du travail**, avec en particulier une attention pour l'achat de matériels adaptés et l'aménagement des horaires de travail

- **Une prise en compte de l'impact du développement de la précarité des agents et de la généralisation d'un management agressif** qui impacte l'état de santé physique et mental des personnels

- **Une reconnaissance simplifiée des accidents du travail** reposant sur les déclarations des agents et une prise en charge médicale et financière immédiate

- **Une vigilance en matière de protection sanitaire des agents** dans les cas de maladies contagieuses

- **L'abrogation du jour de carence !**

## CONDITION DE TRAVAIL

La **FSU-Justice** se bat au quotidien, dans toutes les instances où elle siège, pour que tous les agents du Ministère aient des conditions satisfaisantes de travail. Sur le mandat à venir, la FSU Justice s'engage à poursuivre et à défendre :

**Une politique de recensement des risques professionnels**, basée sur des enquêtes approfondies sous l'égide des CHSCT et la consultation des Documents Uniques d'Évaluation des Risques Professionnels. Ceux-ci doivent être disponibles dans chaque service et accessibles à tous en dehors de tout contrôle hiérarchique

**Des mesures immédiates concernant l'état des locaux** qui restent globalement problématiques : tribunaux surencombrés, prisons insalubres, structures PJJ dégradées et excentrées, SPIP exigus, et parfois inadaptés en terme de sécurité, ...

**Le développement de l'accueil des personnes handicapées**. Nous réclamons l'application des textes sur l'accueil des personnes handicapées, qu'elles fassent partie du public accueilli ou des professionnels

**JUSTICE**  
F.S.U.  
ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

## HYGIÈNE & SÉCURITÉ

La **FSU-Justice** s'engage auprès de vous à porter les revendications suivantes :

**La pleine application du protocole d'accord de juin 2012 de la Fonction Publique** sur la prévention des risques psycho-sociaux. Son application au Ministère de la Justice doit se traduire par une mise à disposition de moyens pour les délégués et un fonctionnement plus régulier et pratique des CHSCT

**Un pouvoir accru des CHSCT** : une automaticité d'enquête sur tout signalement de souffrance ou de maltraitance au travail, un droit de faire appel à un expert même en dehors du Ministère, des possibilités d'intervention garanties, des moyens supplémentaires pour les élu.es au CHSCT

Le droit à la déconnexion !

